Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Département fédéral de l'économie DFE

Bureau de l'intégration DFAE/DFE

Octobre 2011

Négociations dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des aliments, de la sécurité des produits et de la santé publique

---

Ces négociations, qui sont en cours depuis novembre 2008, ont pour objectif une ouverture des marchés couvrant toute la chaîne de production alimentaire ainsi qu'une coopération renforcée avec l'Union européenne en ce qui concerne la sécurité des aliments, la sécurité des produits et la santé publique.

Si, jusqu'à présent, trois vastes cycles de négociations ont été menés, les discussions piétinent pour le moment, notamment en raison de questions institutionnelles toujours en suspens. Les discussions techniques avec l'UE se poursuivent toutefois. L'agriculture, la sécurité des aliments, la sécurité des produits et la santé publique, quatre sujets sur lesquels portent les négociations, sont intimement liés, raison pour laquelle le Conseil fédéral a décidé de délivrer un mandat de négociation commun. Les quatre dossiers sont les suivants :

Agriculture : dans le domaine agricole, le Conseil fédéral vise un accès complètement libre au marché agroalimentaire européen. L'accord doit couvrir tous les maillons de la chaîne de production, à savoir :

- le secteur situé en amont, qui fournit les moyens de production et les biens d'investissement (engrais, semences, machines, etc.) ;
- l'agriculture en tant que telle, qui produit les matières premières (lait, fruits, céréales, animaux destinés à l'abattoir, etc.) ;
- le secteur situé en aval, qui comprend les produits transformés issus de l'agriculture. Cela couvre aussi bien les produits directement dérivés de l'agriculture (fromage, produits laitiers, produits carnés, farines) que les produits issus d'un deuxième niveau de transformation (biscuits, pâtes alimentaires ou chocolat, p. ex.)

Ouvrir complètement l'accès au marché pour les produits agroalimentaires revient à lever toute taxe douanière sur les importations et les exportations de produits issus de l'agriculture ainsi qu'à supprimer les subventions à l'exportation et les contingentements. Outre ces entraves tarifaires au commerce, il s'agit d'éliminer également tous les obstacles dits non tarifaires. Exemples : les différentes prescriptions qui existent en matière de production (utilisation d'additifs, etc.), en matière de qualité (proportion de fruits dans les yogourts, etc.) ou en matière d'homologation (produits phytosanitaires, etc.).

Le Conseil fédéral est d'avis qu'une ouverture des marchés européens à l'agriculture s'inscrit de manière cohérente dans les réformes entreprises jusqu'ici dans la politique agricole. Un nouvel accord devrait permettre à toute la chaîne de production agroalimentaire de se préparer à temps à relever les défis inhérents à l'ouverture des marchés qui se dessine inexorablement au niveau mondial. Dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC, la Suisse se verra contrainte d'abaisser les protections douanières élevées qu'elle applique dans le secteur agricole – et qui présentent déjà quelques failles. L'accord envisagé devrait, à long terme, garantir l'emploi dans l'agriculture et dans les secteurs situés en amont et en aval en favorisant l'accès de l'industrie agroalimentaire à de nouveaux marchés et en améliorant la compétitivité de toute la branche. Seule une libéralisation des secteurs situés en amont (moyens de production et biens d'investissement) permettra une baisse des coûts de production pour les agriculteurs.

Il y a tout lieu de penser qu'une ouverture réciproque des marchés aux produits agroalimentaires induira une pression accrue sur la paysannerie suisse. A court terme, les revenus vont diminuer rapidement dans l'agriculture. Il faut toutefois considérer qu'un recul progressif des revenus est inéluctable dans ce secteur, même sans ouverture des marchés vers l'UE. Cela est inhérent à l'évolution biologique et technique de l'agriculture : dans un marché protégé, il n'est pas possible d'augmenter librement la quantité commercialisée pour compenser la diminution des prix de vente, induite par une productivité augmentée. Un accord bilatéral avec l'UE prévoyant une ouverture réciproque est préférable à l'isolement s'il s'agit de conserver un volume de production élevé à moyen et à long terme. L'accès au marché européen devrait surtout profiter aux produits suisses de qualité et à haute valeur ajoutée.

Sur mandat du Conseil fédéral, un groupe de travail a défini les points forts des mesures d'accompagnement destinées à réduire l'impact négatif inévitable dû à l'ouverture des marchés agricoles. Il s'agit notamment de mettre en avant les atouts de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire suisses, en renforçant les conditions régissant le positionnement, l'assurance qualité et la commercialisation de produits suisses de qualité issus d'une production durable et respectueuse des animaux. Dans un contexte d'ouverture des frontières, la stratégie à laquelle travaille la Suisse pour la qualité de son agriculture et de son secteur alimentaire est prometteuse. En outre, cette évolution dans le domaine agricole serait accompagnée de paiements compensatoires pour tenir compte des intérêts sociaux.

Sécurité des aliments : l'ouverture réciproque des marchés, dans le domaine alimentaire, implique des mesures destinées à maintenir un haut niveau de sécurité des aliments. Des incidents mettant en péril la santé, comme la présence de dioxine dans la viande porcine ou de mélanine dans les aliments pour bébés, font apparaître la nécessité d'une coordination internationale et d'un système de communication des dangers rapide et complet. C'est pourquoi la Suisse vise à obtenir une collaboration avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), dont le siège est à Parme, par le biais des négociations dans le domaine de la sécurité des aliments. S'appuyant sur une législation en matière alimentaire harmonisée au niveau de l'UE, l'EFSA est en mesure de fournir une évaluation standardisée des risques, ce qui permet aux Etats concernés de réagir rapidement et de manière coordonnée. En visant une participation de la Suisse au RASFF, le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, le Conseil fédéral poursuit le même objectif. Le RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) est responsable de l'échange d'informations, à l'intérieur de l'UE, sur tous les produits alimentaires pouvant mettre en danger la santé des êtres humains et des animaux.

Sécurité des produits : une coordination internationale est également indispensable dans le domaine non alimentaire pour garantir une meilleure protection des consommateurs et interdire la fabrication et la vente de produits présentant un risque pour la santé (p. ex. les jouets dont la peinture est à base de plomb). Pour que les consommateurs suisses puissent bénéficier d'un haut niveau de protection, la Suisse négocie donc sa participation au Système d'alerte rapide pour les produits de consommation non alimentaires (RAPEX, Rapid Alert System for Non Food Consumer Products).

Santé publique : il existe un intérêt commun, pour la Suisse et l'UE, de collaborer non plus seulement de manière ponctuelle, mais plus étroitement, dans le domaine de la santé. Dans le domaine de la santé publique, les négociations se focalisent sur une coopération de la Suisse avec le Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (CEPCM), une participation au Système d'alerte précoce et de réaction (EWRS) et une participation au programme de santé de l'UE 2008-2013. Basé à Stockholm, le CEPCM a pour mission, depuis 2005, de renforcer la protection contre les maladies infectieuses telles que la grippe, le SARS ou le VIH/sida. Au sein de l'UE, il coordonne aussi les mesures destinées à enrayer la pandémie de grippe A (H1N1). Une coopération internationale renforcée est utile pour protéger la santé de la population, notamment lorsqu'il est question de la défendre contre la possible propagation d'une maladie transmissible. Pour sa part, le programme de santé 2008-2013 est un programme-cadre destiné à cofinancer des projets visant la promotion de la santé. Cela comprend par exemple des mesures visant à améliorer la santé dans des domaines comme l'alimentation, l'alcool ou le tabac ou un meilleur échange d'informations sur des pathologies rares ou des maladies infantiles.